

Compte rendu de séance

Séance du 19 Mai 2017

L'an 2017 et le 19 Mai à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle Area Bacchi sous la présidence de DARDONVILLE Alain Maire

Présents : M. DARDONVILLE Alain, Maire, Mme POUSSE Corinne, M. LEGUET Thierry, M. JAHIER Bernard, Mme CAPLAIN Joëlle, Mme JUNCHAT Ghislaine, Mme PASSEMARD Aline, Mme PLISSON Sabrina, Mme GAUCHER Céline, M. MERY Cyrille

Absent(s) ayant donné procuration : M. DUBOIS Franck à M. DARDONVILLE Alain, M. GASTECCEL Jean-Jacques à Mme PASSEMARD Aline, Mme OGER Colette à Mme CAPLAIN Joëlle, M. TARTROU Arnaud à M. LEGUET Thierry, M. PINTO Alexis à Mme GAUCHER Céline

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- Présents : 10

Date de la convocation : 15/05/2017

Date d'affichage : 15/05/2017

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en PREFECTURE DU LOIRET
Le : 23/05/2017

Et publication ou notification
Du : 23/05/2017

A été nommé(e) secrétaire : Mme GAUCHER Céline

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - D2017_031
CREATION DE POSTE - D2017_032
DECISION DE CORRECTION BUDGÉTAIRE - D2017_033

Le compte rendu du conseil municipal de la séance du 27 avril est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Madame Céline GAUCHER est nommée secrétaire de séance

Comptes rendus des commissions

Monsieur le Maire invite Thierry LEGUET à présenter les commissions Cadre de Vie, Évènementiel, Communication.

Cadre de vie :

Les travaux de signalisation horizontale ont été effectués en centre bourg sur les routes départementales qui délimitent la Zone 30.

Plus de visibilité pour plus de sécurité, tel était l'objectif. Le résultat est satisfaisant.

Concernant les tracés sur les voiries communautaires du reste du village, une expression des besoins sera prochainement transmise au service voirie de la Communauté de Communes de la Forêt. En effet, le Directeur des services Techniques de la CCF va prochainement engager un marché à bons de commande sur la signalisation horizontale du territoire. Dans cette perspective, les services techniques de la commune feront le point concernant les passages piétons à repeindre.

La SHOL a informé les élus que la visite de la commune aurait lieu au cours de la semaine 29, soit du 17 au 22 juillet. Après la labellisation "village fleuri du Loiret", l'objectif serait d'obtenir une première fleur mais trois années sont parfois nécessaires pour l'obtention de ce panneau.

Les Services Techniques ont procédé cette semaine à l'enlèvement d'une trentaine de blocs de béton. Des roches ont été posées au cas par cas lorsque cela s'imposait.

Des pots colorés de diamètre 1400cm ont été commandés à la CAAHMRO pour remplacer les blocs de béton et embellir davantage la commune.

Pour des raisons économiques ceux placés face à la Mairie et face à l'entrée de l'école côté rue Marguerite de Guitaut ne sont pas concernés en attente de solution pérenne permettant de maintenir la sécurité des usagers sur ces lieux.

Au niveau des commerces des barrières identiques à celles placées devant le Dépann'heure seront prochainement positionnées.

Le Conseil Départemental du Loiret installera les deux structures d'entrées de village au cours de la journée du mardi 30 mai, en présence de Monsieur Barbier Richard, artisan créateur de ce nouveau mobilier urbain.

Évènementiel :

Des courriers de remerciements ont été adressés à M. MARBOIS, Directeur de l'ONAC, ainsi qu'à Messieurs PICHON et ROSSIGNOL, respectivement Président et Vice-Président du Souvenir Français Comité d'Orléans pour la mise à disposition de la double exposition sur l'histoire de la Marseillaise et le Souvenir Français.

Trois enfants de CE², CM¹ et CM² ont été récompensés d'un livre d'histoire dans le cadre du jeu concours organisé en partenariat avec l'école durant cette exposition.

L'Harmonie de Neuville-aux-Bois a également été vivement remerciée pour sa participation très remarquée à la cérémonie du 08 mai dernier. Aussi, il est proposé au Président, Monsieur LAISEMENT, un partenariat pour donner encore plus de vie et de relief à trois des manifestations annuelles communales (8 mai, 11 novembre et retraite aux flambeaux du 14 juillet).

La soirée du 12 mai a réuni environ 80 spectateurs à la salle polyvalente autour de la chorale Menestrellia. Malgré quelques problèmes techniques, ce fut une belle soirée.

La Commune devrait organiser une fête de la musique placée sous le signe de la jeunesse le mercredi 21 juin 2017. Plus d'informations dans le prochain Rebréch'infos à paraître début juin.

Le 18 juin la commune accueillera à la salle polyvalente, le grand tournoi d'échecs « Georges

JARDIN » organisé par le Comité départemental du Loiret.

Communication :

La société Média+ Communication a de nouveau sollicité la commune pour renouveler l'Agenda guide sur une période de 3 ans. Une suite sera donnée à ce partenariat à la condition d'obtenir l'engagement d'une livraison début décembre des agendas.

Monsieur Thierry LEGUET précise qu'il déplore des erreurs récurrentes dans la presse locale, concernant les lieux ou les noms des organisateurs des manifestations. Il rappelle que toute l'information communale est consultable sur le site : www.rebrechien.fr

Madame Céline GAUCHER présente le programme de la commission Animation Jeunesse

Animation, Jeunesse :

Le programme pour cet été est paru ; il est disponible sur le site de la commune. La commission a fixé le retour des inscriptions au 8 juin.

Trois sorties à la journée sont prévues pour le mois de juillet, autant sur le mois d'août.

Madame GAUCHER rappelle que dorénavant, le programme des animations n'est plus diffusé dans les boîtes aux lettres des collégiens concernés mais consultable sur le site internet de la commune.

Mesdames Céline GAUCHER et Corinne POUSSE ont expliqué, mercredi 17 mai en classe de Cm2 le fonctionnement du programme Jeunes auprès des futurs collégiens, invités à prendre part aux animations de l'été.

Madame Corinne POUSSE rappelle l'agenda concernant l'école communale :

- Départ des CM2 le dimanche 28 mai pour la classe escalade à Combloux
- Conseil d'école le lundi 12 juin 2017
- Kermesse le samedi 17 juin 2017 de 14h à 17h

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

réf : D2017_031 A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Le lundi 15 mai, la commission associations a étudié les dossiers de subvention reçus en mairie. Elle a statué sur ces montants qu'elle propose au vote de l'assemblée :

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2017

Nom de l'Association	Subvention proposée en 2017	Observations
Coopérative scolaire	2 000 €	Baisse de la subvention en raison de la fermeture d'une classe
Gym Rebréchien	200 €	Un cours de Pilates devrait être proposé
Cercle de l'Amitié	150 €	Trésorerie saine et pas de projets d'investissement
Rebréchien Loiret Cyclisme	700 €	Montant figurant au budget prévisionnel
Amicale des Sapeurs Pompiers de Loury-Rebréchien	150 €	Trésorerie saine, participation à l'animation du 14 juillet
Rando Club Rebriocastinois	250 €	Participation de la mairie à hauteur de la moitié du devis présenté par l'achat de gobelets plastiques (éco-cup)

Les Doigts de Fée	400 €	
ASR-Volley Badminton	400 €	
Familles Rurales	900 €	
TOTAL GENERAL	5 150 €	

Monsieur Cyrille MÉRY souhaite savoir si le montant attribué en 2017 est égal à celui de 2016 ? Madame Corinne POUSSE précise que le montant est actuellement inférieur, mais que les demandes de subventions des associations extérieures à la commune ne sont pas encore validées (Don du sang ...).

*Le conseil municipal, après avoir entendu les explications des membres de la commission, **valide l'attribution des subventions aux associations.***

CRÉATION DE POSTE

réf : D2017_032 A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Les dossiers de promotion interne ont été envoyés au centre de gestion suite à la validation des créations de postes lors de la dernière séance du conseil municipal.

Le Centre de Gestion du Loiret nous informe que l'agent proposé à la promotion interne d'attaché territorial est aussi promouvable au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe (grade juste inférieur).

Il nous indique qu'un agent peut être proposé à deux promotions dès lors qu'il remplit les conditions, et suggère ainsi d'inscrire l'agent concerné sur les deux tableaux de promotion, afin de tenter d'en obtenir au moins une, à la condition que le poste soit ouvert au tableau des effectifs, et que les quotas d'attribution de poste soient favorables.

Monsieur le Maire propose de ne fermer aucune possibilité de promotion à l'agent en créant un poste de rédacteur territorial de 1^{ère} classe.

*Le conseil municipal à l'unanimité **valide la création d'un poste de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe** au tableau des effectifs.*

DÉCISION DE CORRECTION BUDGÉTAIRE

réf : D2017_033 A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Notre trésorier nous demande de prendre une nouvelle délibération, qui n'est pas une Décision Modificative mais une décision de correction, pour modifier les écritures de cession d'actif et ne pas prévoir de compte de plus-value d'actif, pour se mettre en concordance avec la nomenclature comptable M14.

Ceci ne modifie pas l'équilibre, mais change les masses du budget qui ne seront plus conformes à la délibération initiale.

Il convient de corriger le budget 2017 ainsi que suit :

- **Recettes de fonctionnement, Chap.77 :** - 80 000 €
- **Dépenses de fonctionnement, Chapitre 042 :** - 80 000 €
- **Recettes d'Investissement, Chapitre 040 :** - 80 000 €
- **Recettes d'Investissement, Chapitre 024 :** + 80 000 €

*Le conseil municipal à l'unanimité **approuve la décision de correction** présentée par Monsieur le Maire sur la demande du receveur municipal.*

Informations et Questions diverses :

Monsieur Bernard JAHIER, suite à la dernière réunion du SITOMAP, informe l'assemblée que la CCF l'a désigné référent SITOMAP de la commune, et qu'il recevra les réclamations des usagers. Il rappelle que des contrôles réguliers relatifs au tri sélectif vont avoir lieu.

Concernant la cantine Madame Sabrina PLISSON se demande ce qui a été projeté contre les portes du restaurant communal coté terrain de tennis et s'étonne d'avoir vu mercredi 10 mai, un transporteur laisser une livraison devant la porte sans qu'une vérification ne puisse être faite par la responsable.

Madame Joëlle CAPLAIN souhaite que, pour des raisons de sécurité, la commune intervienne auprès de Monsieur de Montgolfier afin d'interdire l'accès au jardin et au puits de la maison de Madame Le Chevallier, route de Loury.

Monsieur le Maire rappelle l'organisation du bureau de vote pour les élections législatives :

DIMANCHE 11 JUIN 2017

1^{er} tour Législative	Président	1^{er} assesseur	2nd assesseur
8h00 à 10h30	Corinne Pousse	Bernard Jahier	Alexis Pinto
10h30 à 13h00	Joëlle Caplain	Arnaud Tartrou	Sabrina Plisson
13h00 à 15h30	Alain Dardonville	Cyril Méry	Colette Oger
15h30 à 18h00	Thierry Leguet	Céline Gaucher	Aline Passemard

DIMANCHE 18 JUIN 2017

2nd tour Législative	Président	1^{er} assesseur	2nd assesseur
8h00 à 10h30	Corinne Pousse	Bernard Jahier	Ghislaine Junchat
10h30 à 13h00	Joëlle Caplain	Arnaud Tartrou	Aline Passemard
13h00 à 15h30	Alain Dardonville	Cyril Méry	Colette Oger
15h30 à 18h00	Thierry Leguet	Céline Gaucher	Colette Oger

Séance levée à : 21h10

En mairie, le 22/05/2017
Le Maire
Alain DARDONVILLE